

## **Préavis N° 03-2023 du Comité de Direction Demande de crédit supplémentaire au budget 2023**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le Comité de direction de l'AI SMLE sollicite l'approbation du Conseil intercommunal pour des dépenses qu'il n'avait pas été possible de prévoir lors de l'établissement du budget 2023 :

### **1) Collège du Fey – sécurisation d'un nouvel espace de la cour de récréation**

L'espace disponible dans la cour de récréation du collège du Fey est limité, ce qui a nécessité le cloisonnement des élèves à de petits espaces selon leur degré scolaire, ce qui crée de nombreux conflits. La direction de l'établissement primaire de Moudon-Lucens et environs souhaite agrandir la cour afin de permettre aux élèves de se déplacer plus librement, tout en offrant une cour pour les plus grands. En plus de diminuer les conflits, cela limitera les bousculades lors des entrées dans le bâtiment.

La zone située devant l'entrée principale du bâtiment (cour sud) est de 388 m<sup>2</sup> et dispose d'un préau couvert de 55 m<sup>2</sup>. Elle se trouve cependant en bordure de route et la Direction générale de l'enseignement obligatoire exige sa sécurisation.

Un essai a été réalisé durant six semaines avec l'installation de barrières *vaubans* provisoires. Le sondage réalisé auprès des élèves et des enseignants a confirmé que cette solution améliorerait nettement la situation durant les récréations pour les raisons suivantes :

- couvert en cas de pluie
- moins de bruit et de problèmes générés par les plus petits
- espace plus grand que la zone qui était dévolue précédemment
- pas de bagarre
- pas d'utilisation de l'espace herbeux, donc moins de salissures
- cour plate, qui convient mieux pour courir
- de la place pour s'asseoir
- surveillants plus accessibles et qui connaissent tous les élèves

En parallèle, dans la cour des 1-6P, les enseignants ont noté les faits ci-dessous :

- cour plus calme (constat des enseignants et des élèves de 7P « Amis de la récré »)
- rentrée dans le bâtiment beaucoup moins chahutée avec 80 élèves en moins.

Avec un accès à la cour « UAPE » dès le mois d'août 2023, la situation sera encore améliorée, comme le montrent les tableau et plan annexés.

En résumé, voici ce que l'installation de barrières permettra :

- 4 classes de 7-8P (cour sud):
  - préau couvert : augmentation de 7.05 m<sup>2</sup>/classe
  - préau ouvert : augmentation de 49.36 m<sup>2</sup>/classe
- 15 classes de 1-6P (cours nord + UAPE) :
  - préau couvert : augmentation de 6.99 m<sup>2</sup>/classe
  - préau ouvert : augmentation de 24.45 m<sup>2</sup>/classe

La Direction de l'établissement primaire de Moudon-Lucens et environs souhaite donc pouvoir installer des barrières définitives pour pérenniser cette organisation.

Le montant du crédit complémentaire demandé se compose comme suit :

-	Duperrex Métal Fabrication de balustrade identique à l'existante	CHF	40'000.00
-	J.-L. Ratti-Blanc SA Création socle béton pour poubelle	CHF	430.80
-	Anta Swiss AG Poubelle requin	CHF	1'872.70
-	Divers et imprévus	CHF	4'196.50
-	<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>46'500.00</b>

## 2) Nouvelle organisation de la direction de l'accueil parascolaire – bureau administratif

L'évolution de l'accueil parascolaire, les augmentations successives des places d'accueil et la gestion du personnel des UAPE ont amené le Comité de direction à analyser les besoins de gestion des structures.

Après avoir pris des renseignements auprès des autorités compétentes et comparé les diverses pratiques d'associations ou réseaux de taille similaire à l'AISMLE, il a été décidé de répartir les tâches de direction des structures d'accueil et de modifier les postes existants :

- **Création d'un poste de directrice générale de l'accueil parascolaire**  
qui reprend la gestion administrative et financière assurée actuellement par les directrices des UAPE.  
Confier ces responsabilités à une seule personne permettra d'harmoniser les processus et la gestion du personnel des structures et d'optimiser les taux de remplissage des UAPE.
- **Création de trois postes de directrices de structures pour chacune des UAPE**  
Les directrices de site seront responsables de l'accueil des enfants, de l'organisation des structures au quotidien et de la gestion d'équipe.  
Les taux de travail de direction sont inchangés par rapport au système actuel et aucune augmentation de coûts salariaux n'est à prévoir.  
Cette organisation garantira le remplacement des responsables en cas d'absence de longue durée.

Afin de pouvoir optimiser les échanges et le travail de la directrice générale de l'accueil parascolaire, il est proposé d'installer un nouveau poste de travail au secrétariat de l'AIMSLE.

Il en résulte les coûts suivants, qui n'ont pas pu être prévus lors de la préparation du budget :

- Mobilier de bureau	CHF	2'650.00
- Aménagement	CHF	1'200.00
- Informatique	CHF	550.00
- Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>100.00</u>
<b>Total</b>	<b><u>CHF</u></b>	<b><u>4'500.00</u></b>

Le Comité de direction vous demande donc de lui accorder un crédit supplémentaire total de CHF 51'000.00 pour pouvoir réaliser ces deux projets.

\* \* \*

En conséquence, le Comité de direction vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIMSLE

- dans sa séance du 11 mai 2023,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

#### décide

- d'octroyer un crédit supplémentaire de **CHF 51'000.00** au Comité de direction pour financer la sécurisation d'un nouvel espace de récréation au collège du Fey et aménager un nouveau bureau au secrétariat de l'AIMSLE;

Préavis adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 3 avril 2023.

Référent CODIR: Jean-Philippe Steck

#### AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Le Président  
  
Vincent Bessard

La Secrétaire  
  
Mireille Cudré-Mauroux

#### **Annexe**

- Plan de la cour du Collège du Fey

Type préau	Zone	Situation actuelle				Proposition avec préau devant l'entrée sud				Proposition avec préau devant l'entrée sud et cour "UAPE"				Proposition avec préau devant l'entrée Sud et cour "UAPE" et liberté de déplacement dans la cour nord			
		Degré	Nb classes	m2/classe	différence/norme	Degré	Nb classes	m2/classe	différence/norme	Degré	Nb classes	m2/classe	différence/norme	Degré	Nb classes	m2/classe	différence/norme
ouvert	134.31	7-8P	4	47.87	-72.14	4-6P	8	107.89	-12.11	4-6P	7.50	115.09	-4.91	1-6P	15.00	112.65	-7.35
ouvert	57.15																
ouvert	671.69	3-4P	5	134.34	14.34	1-3P	7	93.06	-26.94	1-3P	7.50	110.21	-9.79				
ouvert	651.42	1-2-5-6P	10	65.14	-54.86	UAPE	---	---	---	7-8P	4.00	97.22	-22.78	7-8P	4.00	97.22	-22.78
ouvert	175.12	UAPE	---	---	---	7-8P	4	97.22	-22.78	1-6P + couvert UAPE pour 1-2P	15.00	13.73	1.73	1-6P + couvert UAPE pour 1-2P	15.00	13.73	1.73
ouvert	388.88	---	---	---	---	7-8P	4	97.22	-22.78								
couvert nord	128.01	1-8P	19	6.74	-5.26	1-6P	15	8.53	-3.47	7-8P	4.00	13.79	1.79	7-8P	4.00	13.79	1.79
couvert UAPE	78																
couvert sud	55.14	---	---	---	---	7-8P	4	13.79	1.79								

**Norme cantonale**

Préau couvert : 120 m2/classe

Préau ouvert : 12 m2/classe

